

N°DEC-2023-225

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN APRÈS-MIDI FESTIF, LE 19 DÉCEMBRE 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'association LA BOÎTE À SPECTACLES – 4, avenue Cousin de Méricourt 94230 CACHAN ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un après-midi festif, le 19 décembre 2023 à 14 heures 30 à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'association LA BOÎTE À SPECTACLES, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 750 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 15 novembre 2023

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le 22 NOV. 2023

22 NOV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS
